

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 872

Artikel: Découvrir la Suisse tant qu'elle existe encore
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019752>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Découvrir la Suisse tant qu'elle existe encore

■ Jürg Frischknecht, journaliste à la *Wochenzeitung*, publie un guide de randonnée bien particulier: 35 buts de promenade dans des endroits de Suisse condamnés à disparaître – du moins dans leur aspect actuel – d'ici la fin du siècle pour cause de barrage, d'autoroute, de place de tir, de dépôt de déchets radioactifs, de complexe sportif.

Un livre politique certes – pour chaque projet, description de l'enjeu, identification des promoteurs et des groupes d'opposants – mais qui, comme tout bon guide touristique, indique routes et sentiers à suivre, possibilités d'hébergement et spécialités culinaires.

Pour la Suisse romande: Morat-Avenches-Yverdon (N1), Lac de Joux-La Thomassette-Le Brassus (Jeux Olympiques), Le Brassus-Mont-Tendre-Le Pont (place de tir), Aigle-Bois de la Glaiyaz-Ollon (déchets radioactifs), Vercorin-Val de Réchy-Nax (domaine skiable), Sierre-Martigny-embouchure du Rhône (Hydro-rhône).

"Wandert in der Schweiz solange es sie noch gibt", Limmat Verlag, Zurich, 368 pages, 24 francs.

EXTRADITION

Les "explications" du Président du Conseil d'Etat de Genève

■ (ag) Les relations intercantionales sont faites aussi de charriage.

L'agressivité s'y défile en plaisanteries où l'amitié peut piquer sans blesser. Il faut, pour être autorisé à la pratique de ce jeu, être reconnu de la famille. Ainsi des cantons romands entre eux. Si les Vaudois sont réputés, dans les bonnes histoires, lents, lourds, comme leur accent, les Genevois, chez qui le Rhône cesse de stagner, passent, dans ce répertoire, pour grandes gueules.

Malgré le poids des institutions internationales, malgré la densité des étrangers, Genève, dans la vie de quelques quartiers, dans de nombreux cafés qui ont résisté au conformisme des modes design, a su défendre et illustrer "cette qualité" d'expression. Il peut arriver pourtant que les exigences d'intérêt national aient à l'emporter sur la couleur locale. Cela aurait dû être le cas pour l'expulsion d'Hassan Dib.

Pour se prononcer sur le fond de cette affaire, il faudrait connaître l'ensemble du dossier. L'extradition est un acte d'une extrême gravité, quelle que soit la confiance que l'on puisse avoir dans la justice du pays demandeur. De toute façon, la règle qui veut qu'on ne reconnaisse pas comme délit justifiant l'extradition ce qui n'est pas sanctionné par le code du pays détenteur du suspect est une règle fondamentale.

A partir de là, il est possible que se soit déroulée une partie où le scrupule juridique était sincère, sans exclure un certain égoïsme national surdéterminant la rigueur dans l'interprétation des textes. On comprend que le juge français n'ait pas voulu, faute de preuves suffisantes, lancer une inculpation de complicité d'assassinat et que Berne, dans cette situation, ait refusé l'extradition.

Pourquoi, dans ce contexte délicat, le Président du Conseil d'Etat du canton de Genève, dont les services n'étaient pas l'autorité de décision, a-t-il accepté de faire, à la genevoise, un commentaire diffusé par Europe N°1, dont on connaît la large audience à l'heure des informations? M. Ducret expliquait que la Suisse est neutre (ce qui n'a rien à voir avec la question), qu'il avait sa conception des problèmes du Moyen-Orient, qui apparemment n'était pas celle du gouvernement français, ce qu'on peut concevoir, que "ces menaces" nous inquiétaient, etc. Propos graves qui laissent entendre qu'elles avaient pesé sur la décision suisse.

Si la Suisse doit apprendre à être confrontée à des difficultés internationales, la règle d'or implique que seule l'autorité compétente s'exprime par son porte-parole. Pas possible d'avoir à la fois la réputation du secret (parfois abusif) et de bavarder.

GENEVE

Euphorie financière

■ (jd) Les finances cantonales se portent à merveille. Le budget 1986 prévoyait un excédent de recettes de 34 millions; les comptes bouclent avec un bénéfice de 208 millions. Pas de raison donc pour les partis gouvernementaux de faire la grimace, d'autant plus que le Conseil d'Etat annonce une baisse des impôts pour l'an prochain.

Lors du débat parlementaire seuls les minoritaires, fidèles à leur rôle, sont venus troubler cette belle harmonie.

Abstention des Vigilants qui prônent le repli sans proposer pour autant une alternative cohérente. Opposition des Communistes qui ne crachent pas sur la manne publique mais qui aimeraient la dépenser autrement: plus de logements sociaux, de meilleurs transports publics notamment. Opposition également des Ecologistes qui ne peuvent accepter cette fuite en avant, cette absence de priorités dans la gestion des deniers publics. Le fait est que ces chiffres qui de-

vaient inciter à l'optimisme ne reflètent qu'imparfaitement la réalité économique et sociale du canton. Le boni tout d'abord: pour la plus grande partie il s'agit de plus-value d'impôts payés par quelques grandes sociétés (96 millions) – dont on sait qu'elles peuvent quitter Genève d'un jour à l'autre – et de droits d'enregistrement dus à une forte augmentation des transactions immobilières.

Les investissements ensuite. Niveau record en 1986 (446 millions) mais charges en hausse (273 millions) qui pèseront sur les générations futures. Ces dernières bénéficieront-elles d'une conjoncture économique aussi favorable pour faire face aux enga-